



**CONSEIL DE DIRECTION**  
**94<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 6-8 mai 2015**

**FR**

UNIDROIT 2015  
C.D. (94) 3  
Original: anglais  
avril 2015

**Point n° 4 de l'ordre du jour: Droit privé et développement agricole –  
Adoption d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle**

(préparé par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur l'état des travaux de préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Le Conseil de Direction est invité à approuver le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA</i>
<i>Mandat</i>	<i><a href="#">Programme de travail</a> (UNIDROIT 2013 – A.G. (72) 4) pp. 10-11.</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Documents connexes</i>	<i><a href="#">Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA (version 3 avril 2015)</a></i>
	<i>Documents de divulgation: <a href="#">Dépliant</a>: Créer un environnement juridique favorable pour l'agriculture contractuelle– <a href="#">Brochure</a>: Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA: présentation générale</i>

**INTRODUCTION**

1. En 2010, l'Assemblée Générale a confirmé l'insertion du projet intitulé "Droit privé et développement agricole" dans le Programme de travail pour la période triennale 2011-2013. En ce qui concerne le premier sujet à traiter, le Conseil a estimé qu'UNIDROIT pourrait apporter son expertise dans le domaine de l'agriculture contractuelle et a décidé d'autoriser la constitution d'un Groupe de travail chargé de la préparation d'un guide juridique sur l'agriculture contractuelle en invitant les organisations internationales intéressées à participer à ses travaux. Le statut de priorité élevée proposé pour ce projet pour la période triennale 2014-2016 correspond à l'intérêt soutenu qui a été exprimé pour ce projet lors de la 91<sup>ème</sup> session du Conseil de Direction (voir UNIDROIT 2012 – C.D. (91) 15, paras. 91-95).

## I. – GROUPE DE TRAVAIL D'UNIDROIT POUR LA PRÉPARATION DU GUIDE JURIDIQUE

2. Le Groupe de travail était composé d'experts en droit des contrats, de représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) en qualité d'organisations partenaires et co-auteurs du Guide, ainsi que d'observateurs d'autres organisations intergouvernementales, de représentants des producteurs agricoles et de l'industrie agroalimentaire et d'institutions nationales.

3. Le Groupe de travail était composé d'experts en droit des contrats de différents systèmes et cultures juridiques: <sup>1</sup> Prof. Michael Joachim Bonell \* (Professeuse émérite, Université de Rome I "La Sapienza", Italie; Consultant, UNIDROIT), Prof. Fabrizio Cafaggi \* (Ecole nationale d'administration / Université de Trente (en disponibilité), Italie), M. Eduardo Alexandre Chiziane (Chargé de cours, Université Eduardo Mondlane, Maputo, Mozambique), Prof. A. Bryan Endres (Université de l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique), Prof. Marcel Fontaine (Professeuse émérite, Faculté de droit de l'Université catholique de Louvain, Belgique), Prof. Henry D. Gabriel (Faculté de droit de l'Université Elon, Greensboro, Etats-Unis d'Amérique; membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT), Prof. Paola Iamiceli (Université de Trente, Italie), Prof. Horacio Roitman (Université nationale de Cordoba, Roitman Abogados, Cordoba, Argentine), Prof. Paripurna P. Sugarda (Faculté de droit de l'Université de Gadjah Mada, Yogyakarta, Indonésie) et Prof. Kassia Watanabe (Université de l'Etat de São Paulo - UNESP, Brésil). Le Groupe de travail a été présidé par le Professeur Henry D. Gabriel.

4. Le Groupe de travail a compté sur la participation active de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Fonds international de développement agricole (FIDA) en tant qu'organisations partenaires et co-auteurs du Guide. Les débats et l'analyse juridique au sein du Groupe de travail ont bénéficié du haut niveau de compétence de la FAO quant à la théorie et à la pratique de l'agriculture contractuelle et de l'expérience du FIDA pour le soutien qu'il apporte à l'inclusion des petits agriculteurs dans les chaînes de valeur. En outre, le FIDA a accordé une subvention pour soutenir les activités d'UNIDROIT sur l'agriculture contractuelle en 2014. Cette subvention, administrée par la FAO, a permis de financer deux réunions du Groupe de travail, quatre réunions de consultation des parties prenantes, ainsi que le travail d'un consultant auprès du Secrétariat pour la révision des avant-projets et la préparation de la publication finale.

5. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes étaient également représentées au sein du Groupe de travail: la Banque mondiale/Société financière internationale, le Programme alimentaire mondial et le Centre technique de coopération agricole et la coopération rurale (CTA) (Accord ACP-UE de Cotonou). Des représentants de l'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA), ainsi que deux experts du secteur de l'industrie et de la commercialisation agroalimentaire ont également pris une part active aux travaux du Groupe. Enfin, les institutions nationales suivantes étaient représentées par des observateurs: la Fondation de droit continental (France), le *World Food Law Institute* (Etats-Unis d'Amérique) et l'Administration nationale des tribunaux de la République de Corée.

6. Le Groupe de travail s'est réuni à deux reprises en 2013 (28-31 janvier <sup>2</sup> et 3-5 juin <sup>3</sup>) et en 2014 (3-7 mars <sup>4</sup> et 17-20 novembre <sup>5</sup>).

---

<sup>1</sup> L'astérisque qui suit le nom d'un membre du Groupe de travail indique sa participation comme un des principaux contributeurs à la rédaction du Guide.

<sup>2</sup> Le rapport de la première réunion est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT: <http://www.unidroit.org/french/documents/2013/etude80a/wg01/s-80a-02-f.pdf>

<sup>3</sup> Le rapport de la deuxième réunion est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT: <http://www.unidroit.org/english/documents/2013/study80a/wg02/s-80a-07-e.pdf>

<sup>4</sup> Le rapport de la troisième réunion est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT: <http://www.unidroit.org/english/documents/2014/study80a/wg03/s-80a-wg03-16-e.pdf>

<sup>5</sup> Le rapport de la quatrième réunion est disponible sur le site Internet d'UNIDROIT: <http://www.unidroit.org/english/documents/2014/study80a/wg04/s-80a-26-e.pdf>. Pour une présentation de la session, voir le Rapport annuel 2014 d'UNIDROIT, p. 11.

## II. – RÉUNIONS DE CONSULTATION

7. Une série de consultations – qui ont regroupé des représentants des agriculteurs, des parties prenantes du secteur industriel, des gouvernements intéressés, des organisations intergouvernementales et des organisations non-gouvernementales - a été organisée en vue de poursuivre les objectifs suivants: promouvoir la sensibilisation et la compréhension des aspects de nature économique, sociale et juridique de l'agriculture contractuelle; discuter de la diversité des approches des pays en ce qui concerne le cadre juridique applicable aux relations contractuelles entre producteurs et acheteurs; partager les expériences des parties prenantes, les recommandations et les meilleures pratiques, sur la négociation et la conclusion du contrat, l'exécution des obligations des parties, ainsi que la non-exécution et le règlement des différends; informer sur le contenu, la portée et l'objet du futur Guide et susciter des commentaires sur l'adéquation du Guide pour répondre aux besoins pratiques. D'autres objectifs étaient d'examiner l'utilisation future du Guide et de former un réseau au sein des groupes cibles qui participeront à sa mise en œuvre.

8. Des ateliers régionaux se sont tenus en Amérique du sud (Buenos Aires, le 25 mars 2014), en Asie (Bangkok, le 26 septembre 2014) et en Afrique (Addis-Abeba, le 31 octobre 2014); une réunion de consultation centrée sur les intérêts du secteur privé s'est tenue à Rome le 10 octobre 2014. Enfin, une consultation sur Internet a eu lieu du 24 septembre au 31 octobre 2014 invitant les parties prenantes intéressées à présenter des commentaires sur le Projet de base du Guide juridique.<sup>6</sup>

## III. – FINALISATION ET ADOPTION DU GUIDE

9. Depuis la quatrième et dernière réunion du Groupe de travail, le Secrétariat a procédé à la finalisation du Guide en tenant compte des décisions du Groupe, puis à l'envoi du projet révisé aux rédacteurs pour recueillir leurs dernières observations. Au stade du processus d'édition, les références internes et un index analytique ont été insérés et plusieurs lectures du texte ont été faites pour en assurer la cohérence. Grâce à l'aide financière du FIDA et de la FAO, un traducteur externe a été chargé de la préparation de la version française du Guide.

10. Le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle est soumis à l'examen du Conseil de Direction d'UNIDROIT. Bien qu'adopté aussi sous les auspices de la FAO et du FIDA, le Guide n'est soumis à aucune approbation formelle de la part de ces organisations. Une fois adopté par le Conseil de Direction, le Guide juridique sera publié sur formats papier et électronique.

## IV. – PROGRAMME D'ACTIVITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GUIDE JURIDIQUE EN 2015-2016

Lors de sa quatrième et dernière réunion, le Groupe de travail a convenu que pour être efficace, le Guide devrait être accessible aux destinataires – et ce, non seulement par la diffusion de l'ouvrage mais également au moyen d'outils de diffusion des connaissances et de mise en œuvre conçus pour des projets de terrain. Le Guide devrait également susciter, au niveau local, l'intérêt des communautés juridiques, des universitaires et des praticiens – notamment pour la résolution des conflits – en vue de favoriser une meilleure compréhension et application de règles juridiques appropriées pour les opérations d'agriculture contractuelle.

---

<sup>6</sup> Pour une présentation des diverses consultations, voir le Rapport annuel d'UNIDROIT 2014, p.10. Les rapports complets des diverses réunions de consultation sont disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT: [Buenos Aires, 25 March 2014](#) – [Bangkok, 26 September 2014](#) – [Addis Ababa, 31 October 2014](#); Consultation du secteur privé: [Rome, 10 October 2014](#).

### **A. Préparation de recommandations**

11. Lors de la réunion mentionnée précédemment, le Groupe de travail a convenu que les recommandations – qui devaient au départ figurer dans le Guide à la fin de chaque chapitre – devraient plutôt constituer un document séparé accompagnant le Guide juridique. Il semblait que, vu l'autorité que revêtiraient les recommandations et leur rôle dans la divulgation du Guide, il serait légitime de consacrer plus de temps à la préparation et à la consultation pour leur octroyer un traitement aussi approfondi que celui qui a été accordé au Guide.

12. Il a été suggéré que le Secrétariat organise des consultations électroniques sur les recommandations auprès des membres du Groupe de travail et que le texte des recommandations puisse être mis au point et adopté lors d'une réunion restreinte du Groupe de travail (si possible conjointement au lancement du Guide, le 8 octobre – voir ci-dessous).

### **B. Partenariat avec des organisations multilatérales et d'autres organisations**

13. Les acteurs clés pour la mise en œuvre du Guide sont les organisations qui ont été partenaires durant la préparation du Guide, et qui sont impliquées dans des activités de développement dans les pays. La FAO a soumis une proposition au FIDA en vue du financement pour la préparation d'outils de mise en œuvre du Guide et la mise en place de projets de renforcement des capacités. L'Organisation mondiale des agriculteurs (WFO-OMA) fournit également un soutien important pour des activités de mise en œuvre.

14. En vue de renforcer sa visibilité dans ce domaine, UNIDROIT s'est fait l'initiateur de la création d'une Communauté de pratique au sein du Forum global de la Banque mondiale sur le droit, la justice et le développement pour la promotion des travaux sur l'agriculture contractuelle, destinée à constituer une plate-forme d'échanges et de partage des connaissances entre les principaux partenaires (FAO, FIDA et Banque mondiale) et d'autres parties prenantes intéressées.

15. La nature et la portée de l'engagement d'UNIDROIT dépendront des activités spécifiques et des ressources requises pour les mettre en œuvre.

### **C. Réunions, conférences et promotion**

16. Les travaux en cours sur le Guide juridique ont été présentés lors des événements suivants:

- Visite d'une délégation des Philippines: le 18 février 2015, M. Virgilio R. de los Reyes, Secrétaire d'Etat à la réforme agraire, et M. Francis N. Pangilinan, Secrétaire d'Etat à la sécurité alimentaire et à la modernisation de l'agriculture des Philippines, accompagnés de membres de l'Ambassade, ont rencontré des fonctionnaires du Secrétariat pour discuter des travaux d'UNIDROIT dans le domaine du développement agricole, avec une attention particulière pour les Philippines.
- Pérouse, le 5 mars 2015 – "*Through the Lens of the Contract: Regulating AgriFood Systems in the Future of Europe*", conférence organisée par le Département des sciences de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement de l'Université de Pérouse.

17. Événements à venir durant lesquels le Guide juridique sera présenté et discuté:

- Dans le cadre des réunions FMI/Banque mondiale (*IMF/World Bank Spring Meetings*), Washington, le 14 avril: session intitulée "*Contract Farming as a Tool for Economic and Social Development*" (L'agriculture contractuelle: un outil pour le développement économique et social) – organisée par UNIDROIT et le GFLJD (Forum global de la Banque mondiale sur le droit,

la justice et le développement), avec la participation de la FAO, de la BM/SFI et de la WFO-OMA. [Dépliant](#) (également disponible sur le site d'UNIDROIT)

- Assemblée générale de la WFO-OMA, Expo Milan - 24-26 mai. Atelier (le 24 mai) centré sur les chaînes de valeur intégrées comprenant une session sur l'agriculture contractuelle (informations à venir)
- Réunion organisée par le Ministère italien des affaires étrangères, avec d'autres organisations internationales ayant leur siège à Rome qui se tiendra dans le cadre de l'Expo Milan (date à fixer)
- Lancement du Guide: un atelier d'une journée qui se tiendra à UNIDROIT, le 9 octobre (date provisoire)
- Événement parallèle lors de la réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome du 12 au 15 octobre – centré sur le Guide juridique et les Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ("Principes RAI") adoptés en octobre 2014 (à confirmer)
- Semaine consacrée aux thèmes suivants: droit, justice et développement (*Law, Justice and Development (LJD) Week*) – Banque mondiale, Washington, D.C., du 16 au 19 novembre 2015 (à confirmer).

## **V. – FUTURS TRAVAUX EVENTUELS SUR LES ASPECTS DE DROIT PRIVE DU FINANCEMENT AGRICOLE**

18. Lors de sa 67<sup>ème</sup> session (1<sup>er</sup> décembre 2010), l'Assemblée Générale a inscrit au Programme de travail d'UNIDROIT le projet "Aspects de droit privé du financement agricole". Partant des contributions apportées lors du Colloque de novembre 2011 intitulé "Promouvoir l'investissement dans la production agricole: aspects de droit privé"<sup>7</sup> et des consultations avec des organisations intergouvernementales partenaires éventuelles, le Conseil de Direction, lors de sa 91<sup>ème</sup> session (Rome, du 7 au 9 mai 2012), a décidé des sujets qui pourraient être traités dans ce domaine.

19. Le Conseil avait décidé que le premier sujet à traiter devait être la préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle. Comme sujet à traiter en deuxième lieu, il avait identifié la préparation éventuelle d'un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement foncier. Il avait également noté que d'autres domaines pourraient être l'objet de travaux futurs, comme la réforme et la modernisation des régimes fonciers, la structure juridique des entreprises agricoles, un document d'orientation internationale pour le financement agricole. Les travaux futurs dans le domaine du droit privé et du développement agricole figurent au Programme de travail d'UNIDROIT 2014-2016 avec un degré de priorité bas.

20. Vu le travail intense requis par la préparation du Guide juridique sur l'agriculture contractuelle en 2013 et 2014, le Secrétariat n'a pas été en mesure de consacrer d'attention à d'éventuels projets concernant les "Aspects de droit privé du financement agricole". Le Secrétariat estime que l'expérience acquise avec la préparation du Guide constitue une base solide dans le domaine de l'agriculture et que l'année 2015 permettra de consolider la position d'UNIDROIT dans ce contexte et d'engager un dialogue avec les organisations actuellement partenaires ou d'autres organisations sur des travaux se rapportant à l'agriculture, en particulier un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement foncier.

21. Le Secrétariat propose donc de préparer, pour la prochaine session du Conseil de Direction en 2016, une étude préliminaire sur d'éventuels travaux futurs dans le domaine des aspects de droit

---

<sup>7</sup> Les Actes du Colloque ont été publiés dans la *Revue de droit uniforme* 2012-1/2.

privé du financement agricole, concernant en particulier la préparation d'un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement foncier.

## **VI. – ACTION DEMANDÉE**

22. *Le Conseil de Direction est invité à examiner et à adopter le Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FAO/FIDA et à prendre note du programme des activités pour la mise en œuvre du Guide juridique en 2015-2016.*

23. *Il est demandé au Conseil de donner mandat au Secrétariat pour entreprendre des consultations avec les parties prenantes concernées et de procéder à la préparation d'une étude préliminaire sur d'éventuels travaux futurs dans le domaine des aspects de droit privé du financement agricole, en particulier la préparation d'un document d'orientation internationale sur les contrats d'investissement foncier qui sera soumis au Conseil lors de sa prochaine session en 2016.*